

ACCORD-CADRE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Procédure formalisée

PRESENTATION DU PROGRAMME D'OPERATION



Assistance à maîtrise d'ouvrage :

Pierre de Liens

85, rue Léon Blum 56 600 LANESTER

SARL unipersonnel au capital de 5 000 € - SIRET : 842 354 730 00025

RCS Lorient 842 354 730

Police d'assurance : F69331C7302000 - Code APE : 7112 B



SOMMAIRE

1	Le musée de l’Air et de l’espace en quelques lignes, en 2026.....	3
2	Organisation des ressources humaines de l’établissement et Ambitions	8
3	Etat des lieux du parc immobilier et études récentes	9
4	Priorité d’intervention, modalité d’estimation des prestations	11
5	Fonctionnement global de l’accord cadre.....	18

1 Le musée de l’Air et de l’espace en quelques lignes, en 2026

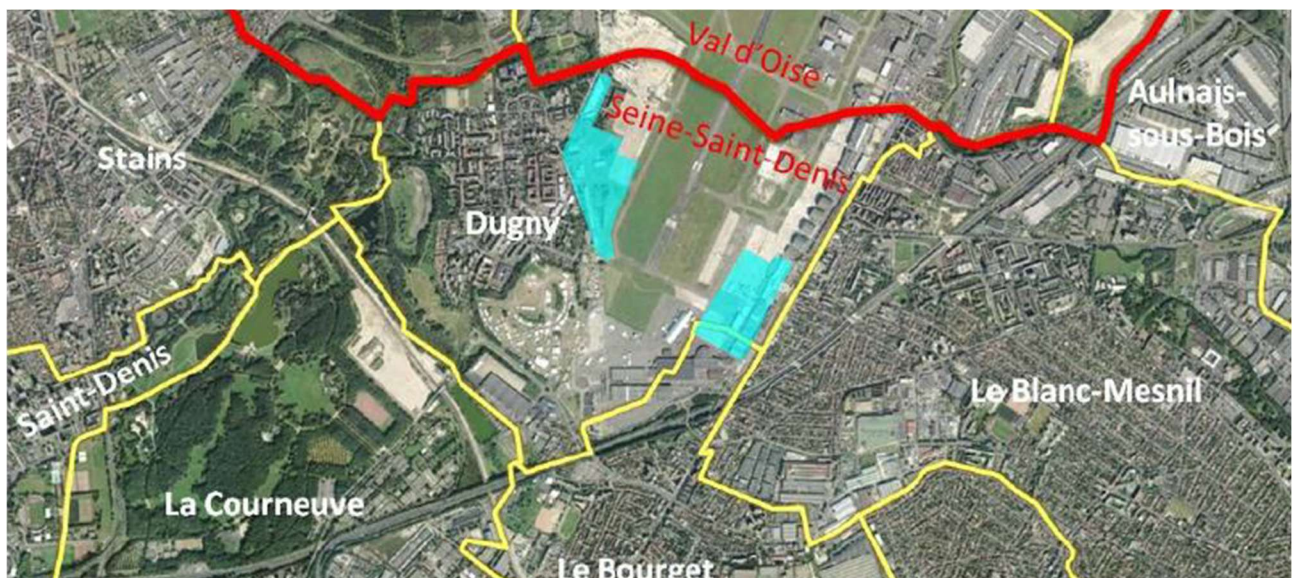
Présentation générale :

Le Musée de l’Air et de l’Espace (MAE) est un établissement public national à caractère administratif. Il est placé sous la tutelle du ministère des Armées et des Anciens Combattants. Situé sur l’aéroport de Paris-Le Bourget, premier aéroport d’affaires d’Europe, il est l’un des premiers musées aéronautiques au monde, par son ancienneté et la richesse de ses collections exceptionnelles dans les trois domaines du vol : l’aérostation, l’aviation et l’espace.

C’est en effet, sur le terrain d’aviation du Bourget, créé en 1915 pour les besoins de la guerre, que les premières lignes aériennes commerciales vers Bruxelles et Londres se déploient. En 1927, c’est également au Bourget qu’a atterri Charles Lindbergh, « héros solitaire de l’Atlantique », après 33 heures et 30 minutes de vol. Puis, lors de l’Exposition Universelle de 1937, l’Aérogare de l’architecte Georges Labro est inaugurée. C’est à partir de 1973 que l’aérogare du Bourget cesse son activité de ligne régulière et accueille le Musée de l’Air et de l’Espace. Les collections sont installées progressivement dans l’aérogare et les hangars sud. En 1975, le premier hall d’exposition est ouvert au public et c’est à partir de cette date-là que le musée va régulièrement s’agrandir pour devenir le plus ancien musée aéronautique au monde.

Conformément au code de la Défense (Article R3413-62), le Musée de l’Air et de l’Espace a pour mission d’assurer la conservation et l’enrichissement des collections de l’Etat ainsi que la présentation au public du patrimoine historique et culturel national dans le domaine de l’aéronautique et de l’espace.

Situé dans le département de Seine Saint-Denis, à quelques kilomètres au sud du Val d’Oise et à une dizaine de kilomètres au nord-est de Paris, le Musée de l’Air et de l’Espace s’étend sur le territoire des communes du Bourget et de Dugny.

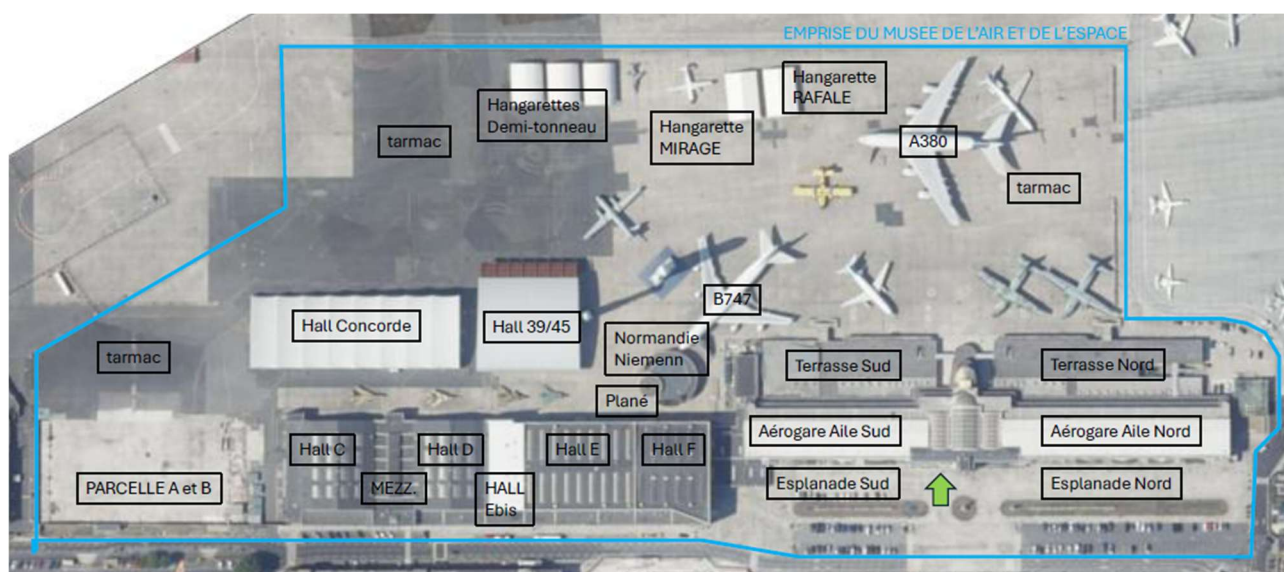


Le premier secteur s’étend sur 12,5 hectares et se compose de neuf bâtiments, d’un espace extérieur et de deux avions commerciaux qui n’ont pas le statut d’objets de collection. Il est principalement tourné vers l’exposition des oeuvres et l’accueil du public. C’est sur ce site que sont installées la majorité des fonctions supports de l’organisme. L’Aérogare, monument emblématique du musée, conçue en 1937 par l’architecte Georges Labro, a été

restaurée (Façades Est et Ouest dont tour de contrôle et grande galerie) et rouverte au public en décembre 2019.

Le second secteur est quant à lui situé de l'autre côté de l'aéroport, à Dugny, sur une ancienne base de l'armée de l'Air. Il couvre une surface de 13 hectares et se compose de seize bâtiments et d'un espace extérieur permettant de stocker une partie des réserves du musée dans des hangars, et de conduire les travaux de restauration dans un atelier. A noter que le bâtiment Charles de Gaulle accueille un chantier d'insertion professionnelle, les Ailes de la ville, pour effectuer des travaux de restauration. La réserve « Jean-Paul Béchat », inaugurée en 2017, assure le stockage de la collection Bois et Toile dans un bâtiment où la température et l'hygrométrie sont strictement contrôlées. De même trois associations sont hébergées au sein de différents hangars à Dugny.

Premier secteur : zone d'exposition le Bourget



1- L'Aérogare (aile sud et nord)

Construite en 1937 et d'une surface de 29 263 m² (SHOB), l'Aérogare a été entièrement réhabilitée (galeries nord et sud, façades extérieures, tour de contrôle, etc.). Après cinq années de travaux, la Grande Galerie a été inaugurée en décembre 2019.

Elle est constituée de 4 niveaux (1 sous-sol, 1 rez-de-chaussée et 2 étages).

Le rez-de-chaussée est composé de locaux ouverts au public (accueil, expositions, centre de documentation, services).

Le niveau 1 dispose d'un espace animation recevant des groupes d'enfants.

Les autres parties du niveau 1 et le niveau 2 sont exclusivement dédiés aux locaux de travail. Des bureaux et des espaces de stockage sont également présents au sein du bâtiment, ces locaux ne sont pas accessibles au public.

3- Les Halls C/D

D'une surface de 5 456 m² (SHOB) et construits en 1979, les Halls C et D, également appelés Halls Cocarde et Hall des Prototypes, sont des espaces d'exposition, respectivement dédiés à l'armée de l'air et de l'espace et aux prototypes.

4- Le Hall E

Le Hall E, également construit en 1979, s'étend sur 2 967 m² (SHOB). Son exposition est aujourd'hui consacrée à la période d'entre-deux-guerres.

5- Le Hall E bis

Le Hall E bis construit plus récemment (2008) et d'une surface de 1 358 m² (SHOB), est consacré aux voilures tournantes. Il présente une muséographie autour de la collection d'hélicoptères du musée.

6- Le Hall F

Le Hall de l'Espace, également nommé Hall F a été construit en 1979 et dispose d'une surface de 3 121 m². La collection présentée a pour thème l'espace.

7- Le Hall Concorde

Le Hall Concorde a été construit en 1996, et d'une surface de 3 461 m², est dédié au mythique avion Concorde. Il abrite le Concorde F-BTSD Sierra Delta, et le Concorde F-WTSS Prototype. Il abrite également un Mirage IV des forces aériennes stratégiques.

8- Le Hall 39/45

D'une surface de 1 755m² et construit en 2015, le Hall 1939-1945 offre un panorama sur les avions de guerre de la Seconde Guerre mondiale.

9- Le Planétarium/ Normandie Niemen

Le bâtiment d'une surface de 435 m² (SHOB), accueille 2 espaces spécifiques et distincts qui sont le planétarium et l'espace d'exposition dédié au régiment de chasse Normandie - Niemen, engagé sur le front de l'est au cours de la Seconde Guerre mondiale.

10- Le Boeing 747

Après avoir réalisé son dernier vol commercial, Beyrouth-Roissy le 10 février 2000, le Boeing 747 est installé sur le tarmac depuis juin 2003. Il est ouvert au public.

11- L'Airbus A380

L'Airbus A380 est également arrivé en vol le 14 février 2017 ; exposé sur le tarmac, il n'est pas encore ouvert à la visite.

Deuxième secteur : zone technique de Dugny

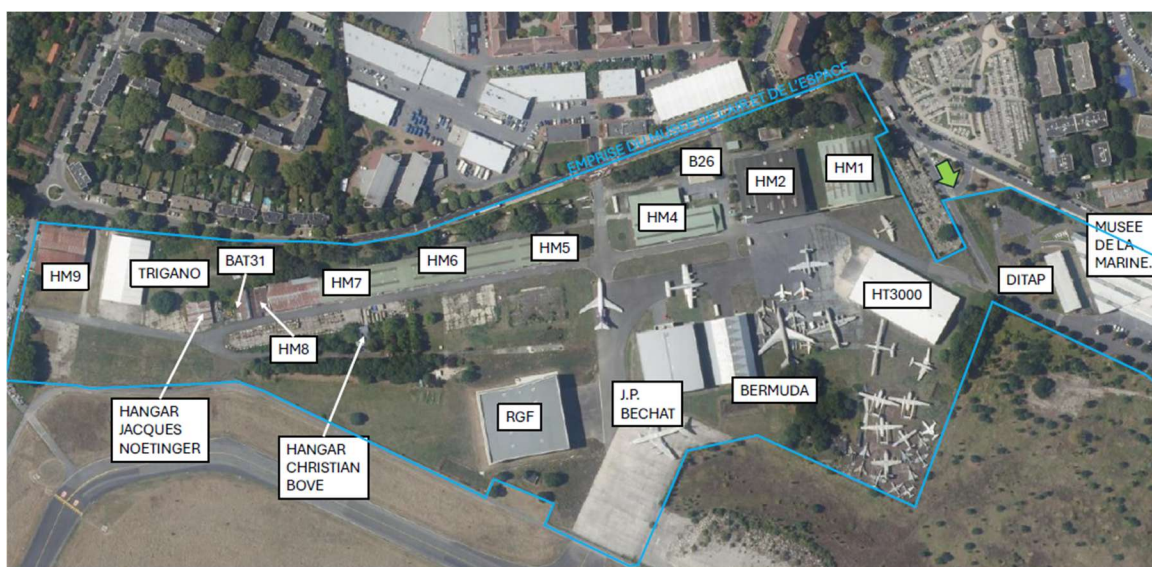
La zone technique de Dugny, située au 1 Avenue de la 2ème Division Blindée à Dugny, regroupe 16 biens domaniaux.

Les bâtiments Jean Paul Béchat, Bermuda, HM2 et HM6 sont classés, au sens du règlement de sécurité, établissement recevant des travailleurs (ERT) et disposent de 16 postes de travail.

Ces bâtiments sont des ateliers comportant des zones de stockage et représentent 10 800 m² SHOB de surface construite.

La zone technique de Dugny recense :

- 10 800 m² SHOB de surface en ERT ;
- 13 000 m² SHOB de réserves ;
- 340 m² SHOB de logement inexploité ;
- 200 m² SHOB destinés à la base-vie des travailleurs.



1- Le bâtiment Ailes Anciennes (ou HM 8)

Le bâtiment Ailes Anciennes, d'une surface de 380m² (SHOB) est à ce jour inoccupé.

2- Le bâtiment 26 (récemment rénové)

Le bâtiment 26, s'étend sur 200 m² (SHOB), il regroupe les fonctionnalités de vestiaires, de salle commune et de PC sécurité.

3- Le Hangar Jean Paul Béchat

D'une superficie de 3000 m² (SHOB), le hangar Béchat a été inauguré en novembre 2017. À hygrométrie et température contrôlées, le hangar permet d'accueillir principalement les collections petits formats de technologie bois et toiles.

4- Le Hangar Charles de Gaulle (ou Bermuda)

Construit en 2007 et d'une surface de 1926 m², l'atelier permet d'accueillir une équipe de jeunes issus des milieux défavorisés, encadrés par l'association les Ailes de la Ville. Ils effectuent un travail de restauration sur le quadrimoteur Bermuda. Une autre partie de ce bâtiment est dédiée à des réserves, principalement des moteurs.

5- Le bâtiment CG1

D'une surface de 338 m² (SHOB), le bâtiment CG1 est un ancien logement, aujourd'hui inexploité.

6- Le Hangar Militaire 1

D'une superficie de 2 212 m² (SHOB), le HM1 fait partie des nombreux hangars de stockage du Musée de l'Air et de l'Espace.

7- Le Hangar Militaire 2

Le HM2, construit en 1994 et d'une surface de 2975 m² (SHOB) abrite les ateliers. Il permet la remise en état des collections du Musée de l'Air et de l'Espace.

8- Les Hangars Militaire 4, 5, 7, 8 & 9

Il s'agit de hangars de stockage du Musée de l'Air et de l'Espace. Surfaces SHOB.

HM4: 2 013 m², HM5: 719 m², HM7: 2 537 m², HM8: 386 m², HM9: 1 591 m²

9- Le Hangar Militaire 6

D'une superficie de 1 900 m² (SHOB), le HM6 fait partie des nombreux hangars de stockage du Musée de l'Air et de l'Espace. Une partie du hangar est également occupée par une association.

10- Le Hangar Trigano

D'une superficie de 1 600 m² (SHOB), le hangar métallo textile fait partie des nombreux hangars de stockage du Musée de l'Air et de l'Espace. A l'origine il était situé sur le secteur du Bourget et présentait les collections 39/45.

11- Le Hangar Noetinger

D'une superficie de 342 m² (SHOB), le Noetinger fait partie des nombreux hangars de stockage du Musée de l'Air et de l'Espace.

12- Les bâtiments Soute

Le bâtiment Soute, d'une surface de 148 m² (SHOB), est un local de stockage pour les fournitures de l'Atelier HM2.

Spécificité liée à la catégorie ERP :

Type d'établissement ERP de 1ère catégorie en type Y avec des activités de type :

- L - Salle d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle, ou à usages multiples ;
- M - Magasins de vente, centres commerciaux ;
- N - Restaurants et débits de boissons ;
- S - Bibliothèques, centres de documentation et de consultation d'archives ;

Effectif maximum du public admissible : 5840

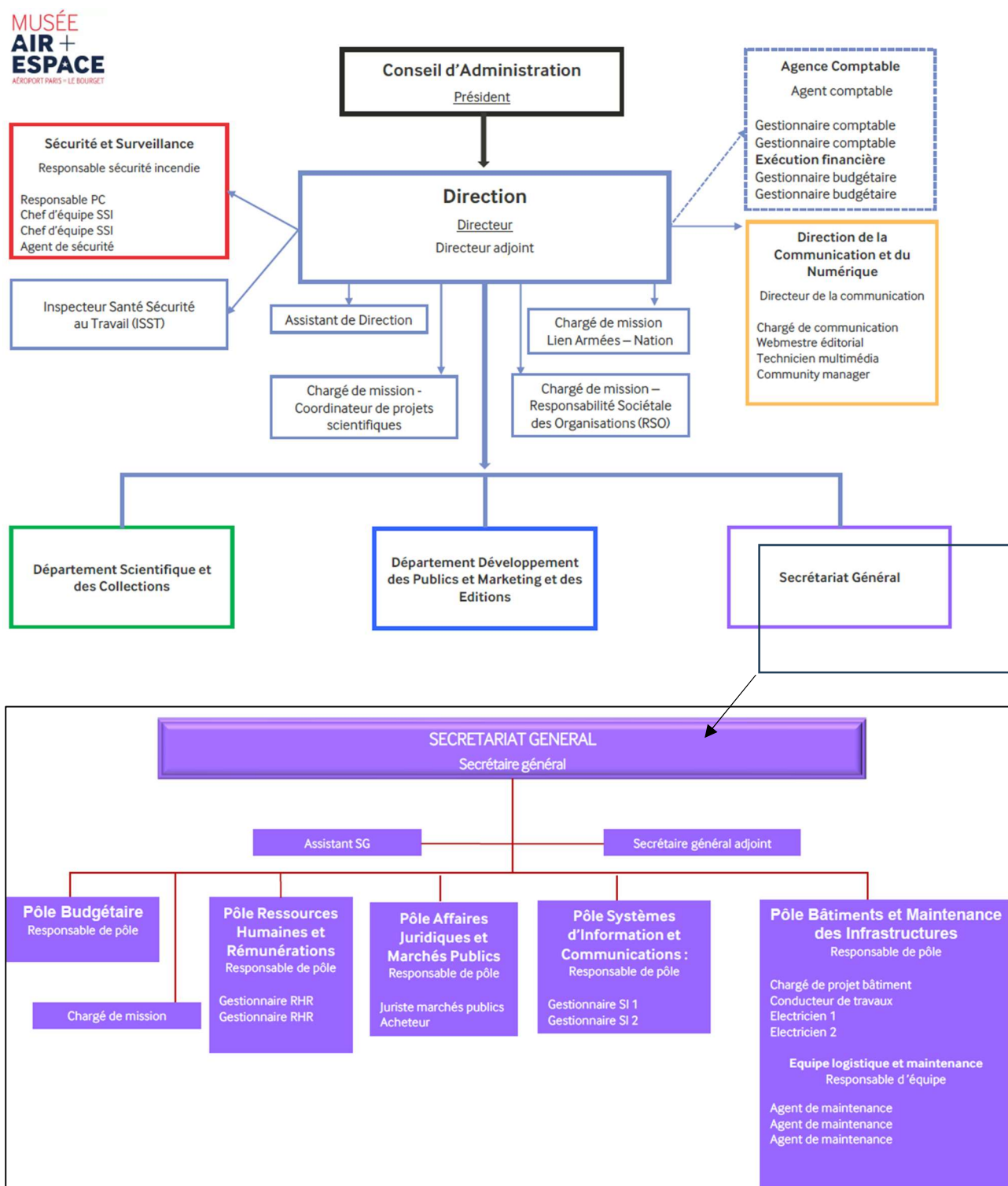
Référentiel réglementaire Arrêté du 25 Juin 1980

Dates récentes :

- 28 septembre 2022 : Passage de la sous-commission de sécurité incendie : avis favorable pour poursuite d'activité, mais avis défavorable pour le restaurant de l'hélice.
- 10 février 2025 : levée de l'avis défavorable
- 27 novembre 2025 : visite périodique de la sous-commission de sécurité incendie, autorisant la poursuite de l'exploitation avec quelques prescriptions.

2 Organisation des ressources humaines de l'établissement et Ambitions

Le présent accord-cadre aura pour commanditaire et interlocuteur principal le Pôle Bâtiments et maintenance des infrastructures (BMI), dépendant lui-même du secrétariat général du MAE.



Ce pôle BMI effectue jusqu'à ce jour des missions de maitrises d'ouvrage, mais également de maîtrise d'œuvre interne, suivant la complexité des projets.

Cependant, au regard du nombre de bâtiments utilisés, des défis à venir quant aux besoins de rénovation thermique de ce parc, mais également de l'ancienneté de certains aménagements intérieurs, le Secrétariat Général a souhaité se donner les moyens d'avancer plus rapidement sur certaines opérations de travaux en soutien au pôle Bâtiment et Maintenance des Infrastructure.

Le présent programme général d'opération vise à donner le contexte général :

- État de lieux du parc immobilier
- Souhait de fonctionnement pour le présent accord cadre
- Priorités d'intervention définies conjointement entre le Secrétariat général, le B.M.I. et l'assistant à maîtrise d'ouvrage

3 Etat des lieux du parc immobilier et études récentes

Avril 2019 : Carnet de santé du MAE

Cette étude menée par TBMaestro a permis de faire un état des lieux du patrimoine bâti, sous forme macro, ayant donné lieu aux rendus suivant :

- Carnet de santé, sous forme de fiche actif, avec opération prioritaire mise en exergue.
- Inventaire exhaustif des opérations par localisation, typologie, description, estimant par ratio.
- Réunion de restitution en septembre 2019 (PPT)

Remarque :

- celle-ci n'est pas très précise quant au niveau d'isolation des bâtiments, ni au niveau de l'état sanitaire réel de tous les bâtiments (pas de reportage photo disponible).

SPSI : 2020 - 2025 :

Rappel des objectifs :

- Développer l'attractivité du musée ;
- Valoriser le patrimoine et les collections du musée et mettre en oeuvre le Projet Scientifique et Culturel (PSC) ;
- Assurer la soutenabilité du développement au moyen d'un nouveau modèle économique

- Mettre à niveau les infrastructures notamment dans le cadre du schéma directeur des réserves et approfondir l'insertion de l'établissement dans le Nouveau Grand Paris.

Diagnostic technique et réglementaire :

« À titre indicatif, l'opérateur MAE a fait réaliser, en amont de la réalisation de son SPSI, un diagnostic technique de l'ensemble de son parc immobilier afin de présenter des données fiables et complètes. Les résultats de cette étude de 5 mois, réalisée par un bureau d'ingénieurs spécialisé ont permis d'obtenir une vision précise et dépassant les exigences du SPSI. Ainsi, le MAE détient, pour chacun de ses actifs, une connaissance détaillée du budget Gros Entretien Renouvellement (GER) à consentir sur le patrimoine ainsi qu'un tableau de bord mettant en évidence les indicateurs de performance de référence dans la gestion d'actifs physiques. »

Le SPSI fait un résumé de l'état de chaque hall ou type d'actif.

Moyens financiers :

Le socle de dépenses pour l'entretien de notre patrimoine immobilier se situe dans une fourchette de :

- **Investissement** : courant 3,6 millions d'euros par an, avec un part variable en moyenne autour de 3,5 millions suivant certains projets d'ampleur.
- **Fonctionnement (purement bâti)** : environ 700 000 €

Le MAE dispose de plusieurs études récentes qui ne sont pas communiquées à l'ensemble des candidats si elles n'apportent pas d'informations utiles à la compréhension global du contexte, et à l'établissement des prix des prestations demandées.

Etudes récentes jointes au dossier de consultation :

Audit énergétique Nepsen :

Les audits énergétiques spécifiques à chaque bâtiment ont l'inconvénient de mentionner à plusieurs reprises la notion de « **supposé** isolé ».

Ceci pose question quant aux conclusions qu'on peut en retirer, il faudra donc confirmer ces hypothèses afin d'établir des priorisations d'intervention cohérente.

« diagnostic accessibilité de 2012 »

« Cependant les interventions concernant la mise en conformité PMR du centre de documentation, du pôle conservation et de l'accueil n'ont pas toutes été réalisées. »

4 Priorité d'intervention, modalité d'estimation des prestations

Sur la base des études évoquées précédemment et des ambitions générales pour le musée à ce jour, le Pôle BMI a pu établir une liste d'opération à conduire en priorité.

On y retrouve des opérations d'importances variables, faisant appel à des compétences différentes, sur lesquelles les candidats seront jugées dans le cadre de l'analyse des offres.

Les opérations sont regroupées suivant 5 axes.

Les opérations et type de mission pour lesquelles des propositions financières seront demandées à la remise des offres, et donc exploités pour l'analyse des offres sont surlignées en bleu.

Axe 1. Isolation bâtementaire :

Le premier axe, en conformité avec le futur contrat d'objectif et de performance (COP) de l'établissement, est dédié à la consolidation et à l'amélioration du bâti, dans un objectif de préservation des collections et de valorisation commerciale de ceux-ci. Dans cet axe, il est principalement question d'isoler les halls successifs du bâtiment principal du musée, ainsi que deux autres halls qui ne sont pas dans la continuité bâtementaire. Il est prévu un phasage de ces chantiers par tranche, afin de limiter l'impact sur le public et de respecter le cadencement du financement qui sera demandé à la tutelle. À ce dernier titre, le chiffrage des opérations sera un critère de décision essentiel. Ils sont détaillés ci-dessous par degré de priorité.

- 1.1 - Schéma directeur de rénovation hygrothermique

Venant en complément du carnet de santé et de l'audit énergétique évoqués précédemment, dont les limites ont été présenté (manque de précision sur état sanitaire Tbmaestro et paramètre « supposé » pour Nepsen), il sera demandé un bilan sanitaire des éléments de gros œuvre / étanchéité / renouvellement d'air / chauffage et un schéma directeur de rénovation thermique.

Cette prestation aura vocation à :

- Fournir des projections énergétiques et financières par bâtiment, en fonction de différents scénarios proposés
- Alimenter le processus d'aide à la décision vis-à-vis de la rénovation hygrothermique des bâtiments.
- Fournir des prescriptions relatives aux travaux d'entretien maintenance à mettre en place, particulièrement sur des zones sur lesquelles il ne serait pas prévu de travaux à court terme.

Il tiendra compte des particularités nombreuses du site : volumes très importants par rapport aux surfaces au sol, confirmation précise des complexes de parois, température de consigne à faire varier en fonction des typologies de Hall et plage d'ouverture, tolérance d'hygrométrie à faire varier en fonction des typologies de collection.

Modalité :

Il s'agira d'une mission de diagnostic, dont la rémunération sera forfaitaire et au temps passé.

Axe 2. Réfection bâimentaire et scénographique :

Alors que le premier axe constitue un socle de travaux structurels et phasés dans le temps, le deuxième axe consiste en des opérations plus ponctuelles, qui visent à repenser, **du bâti à l'aménagement intérieur, certains espaces précis de la zone muséale ou de la zone ERT**. Il correspond davantage aux objectifs d'attractivité de l'établissement détaillés dans le futur COP, qui comprennent notamment l'ouverture de nouveaux espaces à la visite. Ils sont détaillés ci-dessous par degré de priorité.

- 2.1 - Pavillon des Personnalités - remise en état du bâti (toiture et structure porteuse) et aménagement intérieur

Le pavillon des personnalités, successivement salon d'honneur, puis centre de documentation, est aujourd'hui inoccupé depuis le déménagement du service concerné. Le projet du pavillon des personnalités, bâtiment situé à l'extrémité nord de l'aérogare, est à **appréhender de manière globale**. Il concerne à la fois la réhabilitation de la toiture et du bâti, ainsi que le réaménagement des espaces intérieurs, en conservant le plus possible le mobilier de l'époque (années 1960-1970).

L'objectif du projet est de créer un nouvel espace d'exposition permanente, intégré au parcours de visite du musée, au même titre que d'autres espaces annexes tels que le hall navigation aérienne et contrôle aérien dans la tour de contrôle, la salle des maquettes et la médiathèque-ludothèque. Également, cet espace sera proposé à la location événementielle et devra proposer un office traiteur. Ce projet pourrait être mené en lien avec l'aménagement du DRD, qui lui est contigu.

Modalité :

Il s'agira d'une mission de diagnostic, dont la rémunération sera forfaitaire et au temps passé.

- 2.2 - Aérogare - DRD - réaménagement complet du DRD

Le Département Recherche et Documentation (DRD) conserve des fonds et collections pour environ 4 kilomètres linéaires. La collection des plans composée d'environ 40.000 plans, est actuellement dans un espace inadapté à leur conservation (lumière) et **trop petit** pour la taille de cette collection (il n'est plus possible d'ajouter de meubles à plan dans cet espace et pourtant environ 5.000 plans n'ont pas d'espace de rangement). Les lieux sont en outre dégradés et n'offrent pas de bonnes conditions de travail pour les agents du DRD.

Le projet de réhabilitation doit tenir compte des différents usages (réserves, travail, communication des documents). Par facilité pour la communication aux chercheurs dans la salle de lecture de la médiathèque, il conviendrait de pouvoir avoir l'ensemble des collections disponibles au Bourget et de ne conserver à Dugny que des doublons en cas de sinistres.

Ce regroupement des collections est d'autant plus envisageable qu'un espace PSBC est situé à proximité des sorties de secours des espaces de réserves et pourrait faciliter l'évacuation des documents, photographies et audiovisuels à sauver dans ce cadre.

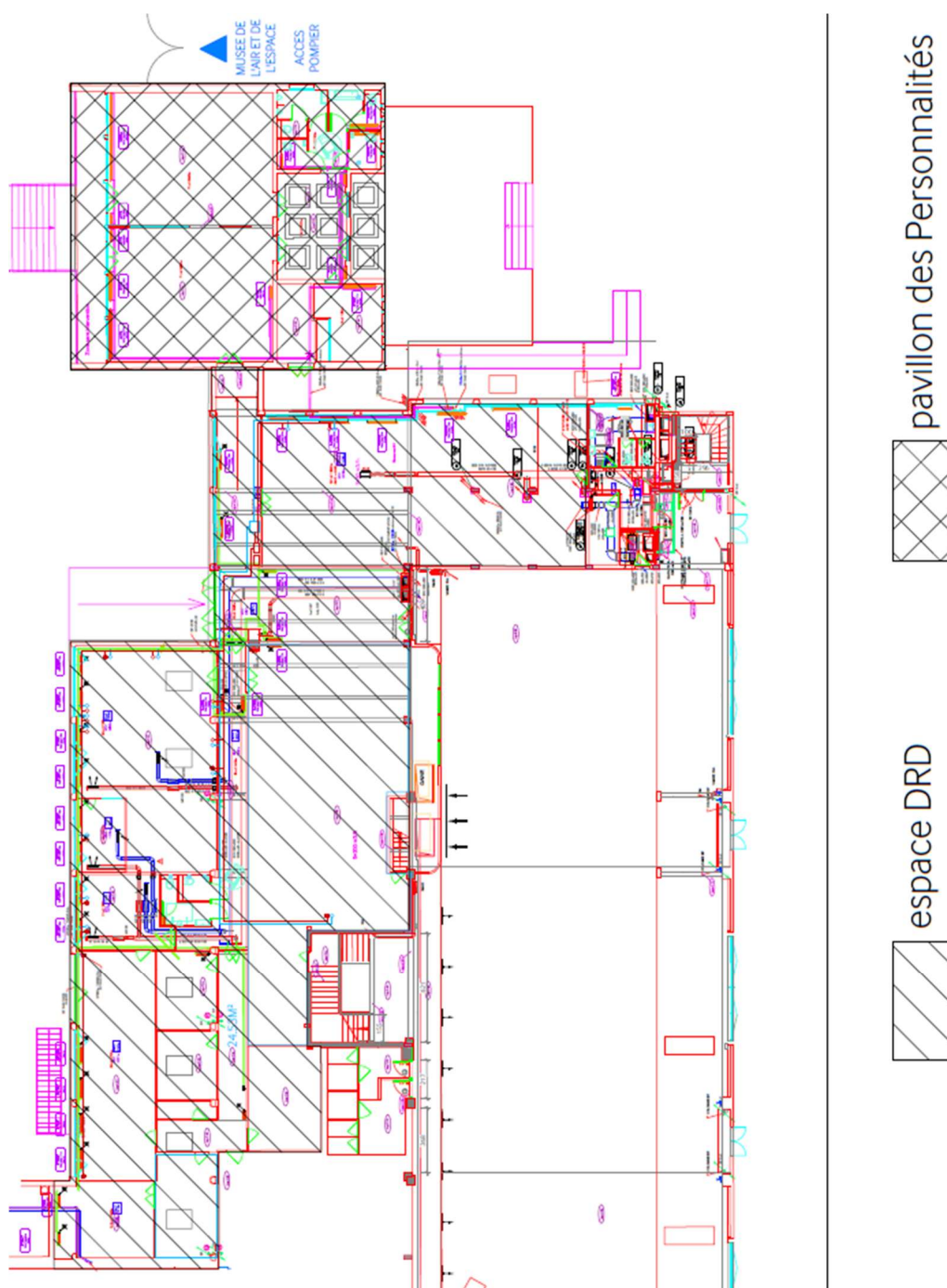
Enfin, il convient de manière générale de rénover l'ensemble des espaces de réserves du DRD qui sont pour la plupart en mauvais état et non adaptés aux besoins.

De même que les espaces de circulation, aucuns travaux d'aménagement n'ayant été fait depuis les années 1990.

Le DRD étant situé dans un espace contigu au pavillon des personnalités, un même espace de circulation desservant les deux zones, il sera nécessaire de penser conjointement le réaménagement des deux, ou du moins, de la circulation.

Modalité :

Il s'agira d'une **mission de diagnostic**, dont la rémunération sera forfaitaire et au temps passé.



- 2.3 - Aérogare - accueil-billetterie

Important pour les conditions de travail des agents d'accueil, cette opération consiste principalement à :

- Fermer l'espace de travail pour l'isoler thermiquement (avec problématique acoustique induite)
- Assurer le confort été / hiver

Modalité :

Il s'agira d'une mission de base de maîtrise d'oeuvre, dont la rémunération sera proportionnelle au montant de travaux.

L'enveloppe affectée à l'opération est aujourd'hui de 70 000 € HT, hors coût d'étude.



- 2.4- Éclairage du Tarmac

Projet d'éclairage le long de l'aérogare côté tarmac, ainsi que des avions les plus proches du Salon Dollfus et des salles Pionniers de l'Air et Grande Guerre (transparences Nord et Sud).

L'enjeu de ce projet, est d'apporter de l'éclairage scénographique et surtout de sécurité sur le tarmac. L'enjeu sécuritaire, prégnant depuis les événements du Louvre pourrait amener à une re-priorisation à la hausse de ce chantier. Afin de proposer une expérience enrichie et pleinement satisfaisante, mais surtout de répondre à des mesures de sécurité quant aux cheminements en nocturne dans cette zone, l'éclairage extérieur est nécessaire. Le besoin est donc d'éclairer le long de l'aérogare côté tarmac, ainsi que l'éclairage des avions les plus proches du Salon Dollfus et des salles Pionniers de l'Air et Grande Guerre. L'impact visuel sur un bâtiment historique devra être pris en compte, ainsi que la nécessaire concertation avec l'architecte des bâtiments de France.

- 2.5 - Aérogare - Rénovation des bureaux du Secrétariat Général

Projet de cloisonnement d'un open-space dans des bureaux fermés, y compris substitution des cloisons existantes en verre avec des cloisons aveugles phoniques.

Ce chantier concerne exclusivement la zone ERT et consiste en une réfection des peintures des bureaux, ainsi qu'en la transformation de l'open-space du SG en bureaux fermés avec la substitution des cloisons vitrées avec des cloisons phoniques et aveugles. Ce chantier est toutefois d'une priorité moindre que ceux des locaux du DRD, nettement plus dégradés.

Axe 3 - Accompagnement contentieux et décennale

Ce troisième axe regroupe des dossiers précontentieux ou contentieux liés à l'achèvement de chantiers. Il s'agit pour le musée d'avoir un regard technique extérieur lors de l'occurrence de dérangement après travaux, quand la MOE n'est plus disponible ou qu'un contentieux a été engagé contre celle-ci.

Plusieurs contentieux ont en particulier été engagés autour du chantier de l'aérogare historique. Les enjeux financiers sont importants et font l'objet de provisions sur la trésorerie de l'établissement.

- **3.1 - Aérogare - Fissurations : désordres liés au chantier de la façade Ouest**

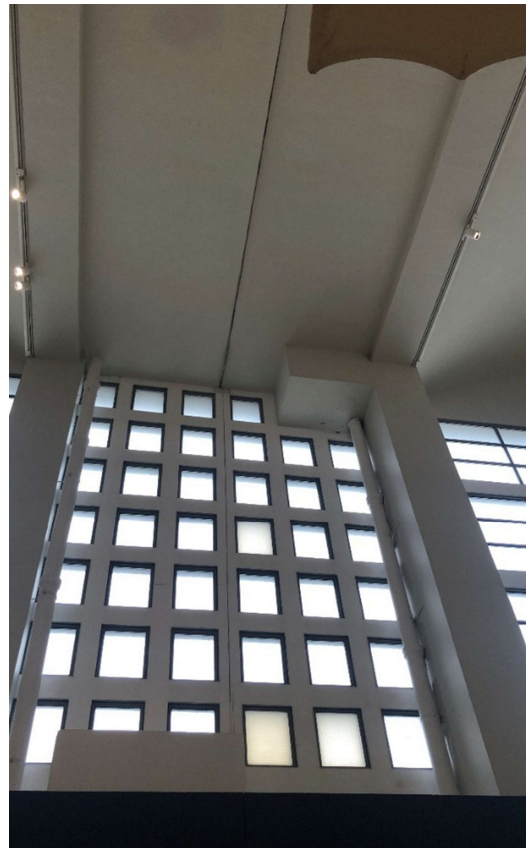
Suite à donner à la mission d'études de diagnostic technique sur des fissurations évolutives sur le site du Musée de l'Air et de l'Espace situé à l'aéroport de Paris - LE BOURGET (93).

- **3.2 - Aérogare - façade Est**

Contentieux sur la casse des vitrages au moment de la pose.

- **3.3 - Aérogare - Façade Ouest menuiserie**

Contentieux sur le lot Cloison chantier « réhabilitation de la façade Ouest et tour de contrôle »



Axe 4 - Mission de conseil

De même typologie que l'axe précédent en termes de missions (conseil, en temps passé), cet axe regroupe des projets pour lesquels l'établissement pourrait avoir besoin de l'expertise de certaines compétences du groupement.

Exemple de sollicitation possible :

- Sollicitation sur certains projets particulièrement structurants pour l'établissement, or accord-cadre, en complément du projet proposé par un autre architecte.
C'est notamment le cas du projet du hall Concorde.
- Conseil pour intervention de maintenance, d'entretien
- Assistance à la rédaction de cahier des charges pour recrutement des prestataires liés à des opérations en cours ou à venir (ex : contrôle technique, géotechnicien, scénographie, contrat d'entretien maintenance...).

Axe 5 - Fluides (CVC et CFO/CFa)

Cet axe regroupe des projets nécessitant une maîtrise d'œuvre technique spécialisée (souvent sur les fluides), souvent sur mesure concernant les éléments de missions réellement nécessaires, dont le suivi de chantier pourrait être partagé avec le pôle BMI.

Sont ici indiqués quelques projets de cette nature, d'autres peuvent survenir au fil de l'eau.

- 5.1 - Aérogare - Auditorium Roland Garros - Climatisation

Il s'agit ici d'améliorer les conditions thermiques de l'auditorium Roland Garros

Modalité :

Il s'agira d'une **mission de base de maîtrise d'œuvre**, dont la rémunération sera forfaitaire. L'enveloppe affectée à l'opération est aujourd'hui de 90 000 € HT, hors coût d'étude.

- 5.2 - Hall E - atelier expo DDPME - remise aux normes

Demande de remise à niveau du traitement d'air de l'atelier.

5 Fonctionnement global de l'accord cadre

L'accord cadre est multi-attributaires (maximum 3 titulaires).

Les pièces du DCE comportent des expressions de besoin et demande de prix pour des **opérations déjà identifiées (récap)** :

- Schéma directeur de rénovation hygrothermique (DIAG)
- Pavillon des Personnalités - remise en état du bâti (toiture et structure porteuse) et aménagement intérieur (DIAG)
- Aérogare - DRD - réaménagement complet du DRD (DIAG)
- Aérogare - accueil-billetterie (MOE de base)
- Aérogare - Roland Garros - Climatisation (MOE de base)

Cette liste de besoins est non exhaustive.

Ces demandes de prix seront renseignées par le candidat sur le document « Bordereau des Prix Unitaires et Devis Quantitatif Estimatif ».

Le cahier des clauses administratives générales présente les modalités de fonctionnement administratives de l'accord cadre.

Les cahiers des clauses techniques particulières seront propres à chaque expression de besoin ci-dessus.

Les missions de maitrises d'œuvre (mission complète ou diagnostic) feront l'objet de marchés subséquents, les autres prestations, sous forme de mission de conseil, feront l'objet de bons de commande.

Les prochains besoins seront formulés par écrit par le maître d'ouvrage :

- Celles-ci ne donneront pas lieu à négociation en raison de la procédure formalisée, négociée de l'appel d'offre
- Le choix du titulaire se fera sur les critères d'analyse énoncés dans le CCAP de l'accord cadre.
- Les modalités de contractualisation suivront le même principe qu'évoqué ci-dessous (bon de commande pour mission de conseil et marché subséquent pour mission de maitrise d'œuvre).